



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, FORBIN, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC
CD : M FORNARELLI
Excusé : M. RAMACKERS

PV du 31 mars 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le jeudi 16 avril 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de MAROLLES

Fermeture du stade Nohert Batigne du samedi 2 mai au lundi 4 mai 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie de BOISSY SOUS ST YON

Fermeture du stade Albert Batteux N° 2 du 30 mars 2026 au 19 avril 2026 inclus.

Fermeture du stade Albert Batteux N° 1 du 20 avril 2026 au 10 mai 2026 inclus.



Courriel de COEUR de l'ESSONNE AGGLOMERATION

Fermeture du stade Louis Babin à LA NORVILLE du samedi 4 avril 2026 au dimanche 5 avril 2026 inclus.

COUPES

¼ de finale

- **à jouer le 05/04/2026 (date butoir 15/04/2026)** :
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16
- **à jouer le 04/04/2026 (date butoir 08/04/2026)** :
U14, Seniors féminines à 11 (Exempts : TROIS VALLEES FC et ATHIS-MONS USO), Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8

½ finale

- **à jouer le 26/04/2026** :
Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16
- **à jouer le 18/04/2026** :
U14, Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8

Finales

- **le 02/05/2026 à Vigneux** :
Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8
- **le 20/05/2026 à Fleury** :
Seniors Essonne et District
- **le 30/05/2026 à Massy** :
U18, U16 et U14
- **le 31/05/2026 à Lardy** :
CDM, Vétérans, 45 ans et 55 ans

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.



Rencontres : 1/4 de finale

Seniors Essonne :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MASSY 91 FC 1	FLEURY 91 FC 2
2	ULIS CO 1	COURCOURONNES FC 1
3	VAL YERRES CROSNE 1	STE GENEVIEVE FC 2
4	ST MICHEL 91 FC 1	BRETIGNY FCS 2

Seniors District :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC 2	SOISY SUR SEINE AS 1
2	DOURDAN SPORTS 2	FLEURY 91 FC 3
3	STE GENEVIEVE FC 4	PAYS LIMOURS ENT 2
4	SAVIGNY FOOT CO 2	PORT RIS ORANGIS 1

CDM :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BALLANCOURT FC	GRIGNY FOOT 91
2	PAYS LIMOURS ENT	ST CHERON ES
3	VILLABE ETS	VAL YERRES CROSNE
4	LONGJUMEAU FC	DOURDAN SPORTS

Vétérans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC	EVRY FC 2
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	MASSY 91 FC
3	ST GERMAIN SAINTRY	BENFICA YERRES
4	MNVDB FC	VERRIERES LE BUISSON

+45 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC ou SUD ESSONNE	WISSOUS FC
2	MORANGIS CHILLY FC	FLEURY 91 FC
3	ST MICHEL 91 FC	VILLABE ETS
4	JANVILLE LARDY ASL	ATHIS MONS USO

+55 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EPINAY SUR ORGE SC	VILLABE ETS
2	FLEURY 91 FC	SO VERTOIS
3	RIS ORANGIS US	MORANGIS CHILLY FC
4	MNVDB FC	VAL YERRES CROSNE

U18 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	GRIGNY FOOT 91	DOURDAN SPORTS
2	EVRY FC	BRUNOY FC
3	BRETIGNY FCS	VAL YERRES CROSNE
4	RIS ORANGIS US	MENNECY CS

U16 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	PAYS LIMOURS ENT
2	VIRY CHATILLON ES	BRETIGNY FCS 2
3	LINAS MONTLHERY ESA	ULIS CO
4	EVRY FC	GRIGNY FOOT 91

U14 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	STE GENEVIEVE FC	PALaiseau US
2	ST MICHEL 91 FC	VAL YERRES CROSNE
3	EVRY FC	BRETIGNY FCS
4	MASSY 91 FC	MORANGIS CHILLY FC

Seniors F à 11 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	ATHIS MONS USO	Exempt 1
2	ST MICHEL FC 91	EVRY FC
3	TROIS VALLEES FC	Exempt 2
4	BOISSY FC 91	FLEURY FC 2

Seniors F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	SACLAS MEREVILLE US	DOURDAN SPORTS
2	ETAMPES FC 2	PORT ST MICHEL
3	BALLANCOURT FC	STE GENEVIEVE FC
4	TROIS VALLEES FC 2	VIGNEUX FCO

U18 F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	VIGNEUX FCO	VILLABE ETS
2	ORSAY BURES FC	LONGJUMEAU FC
3	MILLY GATINAIS FC	TROIS VALLEES FC
4	MAROLLES US FC	SACLAS MEREVILLE US

U15 F à 8 :

Match N°	Club Receptant	Club Visiteur
1	MONTGERON ES	ATHIS MONS USO 2
2	MILLY GATINAIS ou ETAMPES FC 2	BOUSSY QUINCY FC
3	ST MICHEL 91 FC	BONDOUFLE AMC
4	VIGNEUX FCO	STE GENEVIEVE FC 2 ou MNVDB FC



Rencontres : 1/2 finale (pour toutes les catégories)

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	Vainqueur Match N° 2	Vainqueur Match N° 4
2	Vainqueur Match N° 3	Vainqueur Match N° 1

COUPES ESSONNE FEMININE

Seniors F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

BALLANCOURT FC 1 / STE GENEVIEVE FC 1 du 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Municipal N°2 (terrain en herbe).

U15 F à 8

Demande de changement de terrain via Footclubs

MONTGERON 1 / ATHIS-MONS USO 2 du 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Cosec M. T. Eyquem 1 (terrain synthétique).

Match n° 55587606 du 4 avril 2026

ETAMPES FC 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Ou

Match n° 55587607 du 4 avril 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1

La rencontre MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2 du tour précédent étant en procédure d'appel, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445188 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 17 et 24 mars 2026). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à LINAS MONTLHERY ESA 2 et à BOUSSY-QUINCY FC 1 (-1 pt, 0 but).

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour non-envoi de la feuille de match après deux demandes.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 2 sera mise hors championnat (art. 44.2 du RSG du DEF).



FMI NON PARVENUE DU 21 MARS 2026

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445192 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

FMI NON PARVENUE DU 28 MARS 2026

Seniors F à 8

Match n° 54928058 * ETAMPES FC 2 / SACLAS MEREVILLE US 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U18 F à 8

Match n° 54928127 du 6 décembre 2025

VILLABE ETS 1 / LONGJUMEAU FC 1

Retour de la décision de la Commission Départementale de Discipline du 18 mars 2026 ayant dit : Retrait de cinq (5) points à l'équipe U18 F à 8 de VILLABE ETS 1.

Match n° 54928164 du 28 mars 2026

VIGNEUX FCO 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US.

Amende réglementaire à SACLAS MEREVILLE US.

Match n° 54928172 du 9 mai 2026

VIRY CHATILLON ES 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Courriel de SACLAS MEREVILLE US demandant l'application de l'article 23.8 du RSG du DEF.

Accord de la Commission.

La rencontre se déroulera le 9 mai 2026 au stade des Hautes Croix à MEREVILLE (terrain synthétique) à 14h00.

U15 F à 8 - Phase 2

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

PALaiseau US 1 / MNVDB FC 1 * Poule B remis au 28 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 25 avril 2026.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Demande de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

DOURDAN SPORT 2 / FLEURY 91 FC 3 * District du 5 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Match n° 55587615 du 5 avril 2026

ULIS CO 1 / COURCOURONNES FC 1 * Essonne

Demande des ULIS CO de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 avril 2026 et courriel des ULIS CO.

Refus de COURCOURONNES FC.

La Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026 à 15h00.

Demande des ULIS CO de changement de terrain via Footclubs et courriel des ULIS CO.

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Marc Salinier 2 (terrain synthétique).

Match n° 55587616 du 5 avril 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / STE GENEVIEVE FC 2 * Essonne

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 avril 2026.

Refus de STE GENEVIEVE FC.

La Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026 à 15h00.

Match n° 55587617 du 5 avril 2026

ST MICHEL FC 91 1 / BRETIGNY FCS 2 * Essonne

Demande de ST MICHEL FC 91 de changement de terrain via Footclubs.

Courriel de ST MICHEL FC 91 pour jouer à 14h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h00, mais accorde le changement de terrain.

La rencontre se déroulera au stade René Fayel (terrain synthétique).

Match n° 55587640 du 5 avril 2026

STE GENEVIEVE FC 4 / PAYS LIMOURS ENT 2 * District

Demande de STE GENEVIEVE FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 19h00.

Refus du club adverse.

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Match n° 55587641 du 5 avril 2026

SAVIGNY FOOT CO 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * District

Demande des PORT. RIS ORANGIS de changement de date via Footclubs pour jouer le 6 avril 2026.

Refus de SAVIGNY FOOT CO.

Courriel de SAVIGNY FOOT CO en date du 30 mars 2026.

Demande de SAVIGNY FOOT CO de changement de date via Footclubs pour jouer le 2 avril 2026 à 20h30 (sous réserve de l'éclairage).

La Commission maintient la rencontre à 15h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026 à 15h00.



CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2026

D4/B

Match n° 53713336 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / TROIS VALLEES FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Match n° 53713339 * RIS ORANGIS US 2 / VIGNEUX FCO 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 avril 2026.

D5/A

Match n° 53713994 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / SO VERTOIS 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour absence de la tablette et absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUE DU 22 MARS 2026

D2/A

Match n° 53711717 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / MNVDB FC 2

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour tablette non chargée.

FMI NON PARVENUES DU 29 MARS 2026

D4/A

Match n° 53712625 * DRAVEIL FC 3 / BONDOUFLE AMC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'une défaillance technique de la tablette.

D5/C

Match n° 53715522 * EVRY COURCOURONNES 2 / LISSOIS FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.



Demande de changement de terrain via Footclubs

ITTEVILLE-BALLANCOURT ENT 1 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D3/B du 17 mai 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pascal Marsat à ITTEVILLE (terrain en herbe).

Match n° 53715435 du 21 décembre 2025

MAROLLES US FC 1 / MNVDB FC 3 * D5/C

Retour de la décision de la Commission Départementale de Discipline du 18 mars 2026 ayant dit :
Retrait de deux (2) points à l'équipe Seniors de MAROLLES US FC 1.

Match n° 53673419 du 29 mars 2026

PALAISEAU US 1 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 25 mars 2026 pour jouer à 13h00 au stade Georges Collet 3 (terrain synthétique).

Accord de PAYS LIMOURS ENT.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.

Match n° 53711572 du 15 février 2026

ST VRAIN FC 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de ST VRAIN FC demandant à jouer le 26 avril 2026.

La Commission met ce courriel en attente, le 26 avril 2026 est une date de Coupe de District.

Match n° 53711908 du 12 avril 2026

AIGLE FERTOISE 1 / MONTGERON ES 1 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel d'AIGLE FERTOISE.

La Commission rappelle au club d'AIGLE FERTOISE les termes de l'article 20.4 du RSG du DEF : Les matchs « aller et retour » ne peuvent pas se jouer sur le même terrain.

La Commission demande à AIGLE FERTOISE de lui indiquer le terrain de repli, devant être situé à 15 kms de la commune de LA FERTE ALAIS, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour le 7 avril 2026.

Match n° 53711908 du 19 avril 2026

AIGLE FERTOISE 1 / LISSOIS FC 1 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel d'AIGLE FERTOISE.

La Commission rappelle au club d'AIGLE FERTOISE les termes de l'article 20.4 du RSG du DEF : Les matchs « aller et retour » ne peuvent pas se jouer sur le même terrain.

La Commission demande à AIGLE FERTOISE de lui indiquer le terrain de repli, devant être situé à 15 kms de la commune de LA FERTE ALAIS, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, pour le 7 avril 2026.



CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

BOISSY FC 91 5 / PLATEAU SACLAY ES 5 * D2 du 19 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Albert Batteux N°1 (terrain en herbe).

COUPE ESSONNE U14

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

EVRY FC 1 / BRETIGNY FCS 1 du 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} avril 2026 à 16h00.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

D3/D

Match n° 53723767 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / BALLANCOURT-ITTEVIL ENT 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

FMI NON PARVENUES DU 28 MARS 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54591617 * ARPAJON.EGLY.LA NORVILLE 3 / JANVILLE LARDY ASL 1 * D4/A

Match n° 54591620 * GRIGNY FOOTBALL 91 4 / BENFICA YERRES 1 * D4/A

Match n° 54604099 * EVRY COURCOURONNES 2 / EPINAY SUR ORGE SC 3 * D4/B

Match n° 54604458 * SAVIGNY FOOT CO 2 / DRAVEIL FC 2 * D4/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

EPINAY SUR ORGE SC 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/B du 11 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade du Breuil N°1 (terrain synthétique).

BOISSY FC 91 1 / EVRY FC 5 * D4/D remis au 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Albert Batteux N°1 (terrain en herbe).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

PLESSIS PATE ES 1 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A remis au 4 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h30.



Match n° 53723040 du 14 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Pas de réponse d'EPINAY ATHLETICO FC à la demande de la Commission.

Match n° 53723240 du 14 mars 2026

FLEURY 91 FC 3 / PARAY FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Courriel de FLEURY 91 FC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de FLEURY 91 FC 3.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 avril 2026.

La Commission demande également au club visiteur la composition de l'équipe pour sa réunion du 7 avril 2026.

Match n° 54605116 du 21 mars 2026

JUVISY ACADEMIE 2 / PLATEAU SACLAY ES 1 * D4/E

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 avril 2026.

La Commission demande également au club visiteur la composition de l'équipe pour sa réunion du 7 avril 2026.

Match n° 53722913 du 28 mars 2026

LINAS MONTLHERY ESA 2 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Demande de LINAS MONTLHERY ESA de changement d'horaire via Footclubs, le 26 mars 2026 pour jouer à 12h30.

Accord de VAL YERRES CROSNE.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à LINAS MONTLHERY ESA pour demande tardive.

Match n° 53723054 du 28 mars 2026

WISSOUS FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Demande de LONGJUMEAU FC de changement d'horaire via Footclubs, le 24 mars 2026 à 18h40 pour jouer le 4 avril 2026.

Refus de WISSOUS FC.

Amende réglementaire à LONGJUMEAU FC pour demande tardive.

Match n° 53723250 du 28 mars 2026

VILLABE ETS 1 / PARAY FC 1 * D2/B

Demande de VILLABE ETS de changement d'horaire via Footclubs, le 25 mars 2026 pour jouer à 17h00.

Accord de PARAY FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à VILLABE ETS pour demande tardive.



Match n° 53723252 du 28 mars 2026

MNVDB FC 1 / DOURDAN SPORT 1 * D2/B

Lecture FMI.

Courriel de DOURDAN SPORT du 28 mars 2026 signalant une erreur sur le résultat de la rencontre. La Commission demande à l'arbitre et à MNVDB FC le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 avril 2026.

Match n° 54700626 du 18 avril 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 * D4/B

Demande de ST VRAIN FC de changement de date via Footclubs pour jouer le 4 avril 2026. Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 18 avril 2026.

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

D1

Match n° 53720309 * ULIS CO 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

Reprise du dossier.

La Commission demande à l'arbitre le résultat de la rencontre pour sa réunion du 7 avril 2026.

Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de BRUNOY FC en date du 30 mars 2026.

Transmis au Comité Directeur.

Match n° 53720304 remis au 4 avril 2026

PALaiseau US 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 14h00 au stade Georges Collet 3 (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h00, au stade Georges Collet 1 (terrain en herbe).

Match n° 53722718 du 4 avril 2026

FLEURY 91 FC 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 2 * D2

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs.

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Courriel de FLEURY 91 FC en date du 31 mars 2026 demandant à jouer à 14h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h00.

Match n° 53722722 du 4 avril 2026

SUD ESSONNE 1 / VILLEBON SPF 1 * D2

Courriel de VILLEBON SPF en date du 30 mars 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait (avisé) de l'équipe de VILLEBON SPF 1.



Demande de SUD ESSONNE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h00.
Refus de la Commission, l'équipe de VILLEBON SPF 1 est forfait pour cette rencontre.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

COUPE ESSONNE U16

Match n° 55587801 du 5 avril 2026

FLEURY 91 FC 1 / PAYS LIMOURS ENT 1

Demandes de FLEURY 91 FC de changement de date et d'horaire pour jouer le 4 avril 2026 à 11h ou le 8 avril 2026 à 20h.

Refus du club adverse pour les deux demandes.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 22 MARS 2026

D3/A

Match n° 53719961 * EVRY COURCOURONNES 1 / ST GERMAIN LES ARPAJON 1

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 27 mars 2026 à 23h49.

Amende réglementaire à EVRY COURCOURONNES pour transmission tardive.

D3/B

Match n° 53720093 * EPINAY SUR ORGE SC 2 / EVRY FC 3

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 28 mars 2026 à 12h48.

Amende réglementaire à EPINAY SUR ORGE SC pour transmission tardive.

FMI NON PARVENUES DU 29 MARS 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54582379 * TREMLIN FOOT 2 / MNVDB FC 2 * D4/A

Match n° 54582804 * RIS ORANGIS US 3 / BONDOUFLE AMC 1 * D4/B

Match n° 54704825 * VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 2 / MORSANG SUR ORGE FC 2 * D4/C



Match à jouer le 3 mai 2026 à 12h00

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/D remis du 15 mars 2026

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2026

D2/A

Match n° 53718847 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

2^{ème} avertissement et amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour tablette non chargée et non utilisable.

Match n° 53718818 remis au 8 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 31 mars 2026.

La Commission demande également au club de RIS ORANGIS US la composition de l'équipe pour sa réunion du 7 avril 2026.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 22 MARS 2026

D3/C

Match n° 53717880 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / ANTILLAIS VIGNEUX 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

Demande de changement de terrain via Footclubs

VILLEMOSSE FC 1 / PORT. ULIS 1 * D2/A du 12 avril 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade des Etables (terrain synthétique).

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

JUVISY ACADEMIE 1 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D3/B du 10 mai 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 19 avril 2026.



Match n° 53717414 remis au 5 avril 2026

VILLABE ETS 1 / VILLEMORISSON FC 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre le 3 mai 2026.

Match n° 53717864 remis au 5 avril 2026

SO VERTOIS 1 / PORT. SAINT MICHEL 1 * D3/C

Reprise du dossier.

Demande de changement de date via Footclubs pour jouer le 19 avril 2026.

Refus de la Commission (plusieurs matchs à SO VERTOIS le 19/04/2026).

La Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026.

CHALLENGE +45 ANS

Match n° 55587753 du 5 avril 2026

MNVDB FC 4 / WISSOUS FC 4

Ou

Match n° 55587754 du 5 avril 2026

SUD ESSONNE 4 / WISSOUS FC 4

La rencontre MNVDB FC 4 / SUD ESSONNE 4 du tour précédent étant en procédure d'appel, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

+45 ANS

Match à jouer le mercredi 22 avril 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage

VILLABE ETS 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule A remis du 11 janvier 2026

Match n° 54571111 remis au 5 avril 2026

MASSY 91 FC 4 / LES VIEUX DU FOOT 4 * Poule B

Reprise du dossier.

Demande des VIEUX DU FOOT de changement de date via Footclubs pour jouer le 26 avril 2026.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre le 5 avril 2026 à 9h30.

Match n° 54572035 du 12 avril 2026

VILLEJUST AVENIR 4 / JANVILLE LARDY ASL 4 * Poule D

Demande de VILLEJUST AVENIR de changement de date via Footclubs pour jouer le 19 avril 2026.

Refus du club adverse.

Demande de VILLEJUST AVENIR de changement de date via Footclubs pour jouer le 26 avril 2026.

Sans justificatif de l'indisponibilité de terrain, la Commission maintient la rencontre le 12 avril 2026.



+55 ANS

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE DU 22 MARS 2026

Poule C

Match n° 54575136 * MILLY GATINAIS FC 6 / TOURNELLES CONCY 6

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match ou sa copie au club recevant pour sa réunion du 7 avril 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

MILLY GATINAIS FC 6 / VILLABE ETS 7 * Poule C remis au 29 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 19 avril 2026.

Match n° 54574220 remis au 29 mars 2026

ORSAY BURES FC 6 / PAYS LIMOURS ENT 6 * Poule A

TI 72h.

Demande d'ORSAY BURES FC de changement de date pour jouer le 3 mai 2026.

La Commission reporte la rencontre au 3 mai 2026.

Match n° 54575066 remis au 5 avril 2026

VILLABE ETS 7 / MORSANG SUR ORGE SC 6 * Poule C

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.